

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 26 mars 2018**

---

Délibération n° 2018 – 26/03/2018 – 9

*Mise en place de la Commission « Europe et International »  
de l'Université de Bourgogne*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 18 voix pour, 7 abstentions :**

**la mise en place et la composition de la Commission « Europe et International ».**

Composition :

- Président de l'université de Bourgogne (ou son représentant)
- Vice-président délégué à l'internationalisation des activités universitaires
- Vice-président délégué à la coordination formation et recherche
- Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante
- Membres désignés par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne :
  - 6 enseignants-chercheurs, ou chercheurs ou enseignants (un par secteur scientifique),  
1 personnel BIATSS, 2 étudiants,
- 1 enseignant-chercheur au titre du cursus intégré Mayence
- Directeur général des services
- 2 directeurs de laboratoire désignés par la Conférence des directeurs de laboratoire
- 2 directeurs de composante désignés par la Conférence des directeurs de composante
- 2 responsables administratifs désignés par le DGS
- Directeur du CROUS (ou son représentant)
- Responsable du pôle RI (invité)

Dijon, le 27 mars 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement